

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JUIN 2023**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Jean-Claude VILLEMAIN, Mme Badia ZRARI, M. Jean-Pierre BOSINO, M. Gérard WEYN, M. Frédéric BESSET, M. Hervé ROBERTI, M. Michel BLARY, M. Raymond GALLIEGUE, Mme Sophie LEHNER, Mme Catherine DAILLY, M. Alexandre OUIZILLE.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Marine FILIPIDIS, M. Didier ROSIER, M. Hervé LEFEZ, M. Jean-François DARDENNE, M. Fabrice MARTIN, Mme Bérénice TALL, M. Emmanuel PERRIN, M. Karim BOUKHACHBA, M. Jean-Michel ROBERT.

---

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>20</b>
<b>Quorum :</b>	<b>11</b>

**Délibération 23B061 à 23B068**

<b>Nombre de présents :</b>	<b>11</b>
-----------------------------	-----------

---

**SOMMAIRE**

23B061	DEMANDE DE LA VILLE DE CRAMOISY AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS
23B062	DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT LEU D'ESSERENT AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS
23B063	DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS
23B064	OPAH INTERCOMMUNALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS
23B065	GDV - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA PIERRE BLANCHE DANS LE CADRE DE LA FERMETURE ANNUELLE
23B066	ATTRIBUTION DE SUBVENTION FONDS AIR BOIS
23B067	ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE
23B068	CONVENTION D'AUTORISATION DE PHOTOS ET D'ILLUSTRATIONS PRIVEES DANS LE CADRE DU MARCHE RANDONNEE

---

M. VILLEMMAIN :

*Le quorum étant atteint nous pouvons commencer.*

### **I- CALENDRIER DES RÉUNIONS**

M. VILLEMMAIN :

*La commission économique du 4 octobre est en attente de validation. Devons-nous attendre ou pouvons-nous valider la date ?*

M. BESSET:

*Je découvre l'attente. Je devais être libre le 4 octobre, a priori, mais je n'ai pas vérifié.*

M. VILLEMMAIN :

*Nous validons, donc. Reste-t-il d'autres dates ?*

M. BOSINO :

*Nous avons expliqué que la commission 5 sur les territoires du 5 juillet n'était pas utile.*

M. VILLEMMAIN :

*Nous pouvons l'enlever. Si vous n'avez pas d'autres observations, nous aurons deux motions lors du prochain Conseil. La première porte sur la situation des personnes dites « vulnérables » ou « sans-abri ». L'État montre toute sa splendeur en matière de carence, au moins dans ce domaine. Certains d'entre nous ont reçu les associations qui s'occupent de ces personnes. La situation est catastrophique puisque, d'une part, tout le monde n'a pas un toit. Des enfants dormiraient dehors, sous des porches ou des abris de fortune. D'autres ont un toit, mais sont scolarisés à Creil, par exemple, et sont hébergés à Beauvais ou à Compiègne, quand ils ne sont pas à Pont-Sainte-Maxence ou à Fleurines. À Beauvais, à Compiègne ou à Clermont, nous pouvons penser que les transports en commun sont bien présents mais à Fleurines, en allant à Pont-Sainte-Maxence, les transports en commun sont rares. Nous alertons donc l'État sur cette situation en demandant de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la mise en sécurité de ces personnes, surtout les enfants.*

*La deuxième motion consiste à alerter sur la société Chemours. Vous avez vu que l'action d'un collectif qui a réalisé des prélèvements dans l'Oise a créé une certaine émotion. Depuis que nous savons que les PFAS sont des polluants dits « éternels » et que Chemours en est l'un des principaux producteurs, nous surveillons de très près la pollution. La Préfète que j'ai reçue la semaine dernière à la Mairie de Creil, semble prendre pour argent comptant les dires de Chemours : « Ils ont baissé de 90 % les rejets dans l'atmosphère et dans l'eau. Ils vont tenir leurs engagements. », selon elle.*

*Je n'ai pas pour habitude de faire confiance aux grands groupes industriels comme Chemours. J'ignore ce qu'il en est pour nos collègues de Villers-Saint-Paul mais j'ai eu l'impression qu'ils ne nous ont pas tout dit lors de notre rencontre, notamment sur le fait qu'ils ne souhaitent plus s'installer aux États-Unis. Ils nous ont dit que les sites européens étaient mieux placés, etc. À vrai dire, ils font face à plusieurs procédures juridiques et ne veulent pas aggraver leur cas. Vous avez peut-être lu dans la presse que nous suivons la situation grâce aux relevés de l'ARS, mais pour être mieux servis, nous avons demandé à notre prestataire Suez Lyonnaise d'effectuer des prélèvements et de les analyser. Nous ne nous sommes pas contentés de l'Oise, nous avons également demandé des prélèvements dans les puits des jardins familiaux. En effet, même s'ils sont interdits, nous savons qu'ils existent.*

*Nous avons souhaité étudier les résultats au niveau de cette nappe phréatique de surface et les terres. Nous voulions vérifier si, à force d'arroser les terres, notamment les jardins familiaux de Creil en bordure de l'Oise, avec l'eau un tant soit peu polluée de l'Oise, une accumulation de PFAS sur certaines parcelles se produit. Avec Monsieur Weyn et Monsieur Ouizille, nous suivons de près la situation et nous y reviendrons. Je souhaite vous proposer une motion qui exprime notre inquiétude et qui demande à l'État de prendre toutes les mesures nécessaires, notamment en réalisant des contrôles réguliers et plus fréquents. Il me semble intéressant de montrer notre inquiétude sur cette affaire. Monsieur Weyn ou Monsieur Ouizille, voulez-vous compléter ?*

M. WEYN :

*Cela concerne la situation passée et présente puisqu'un investissement est pour l'instant impossible car la Ville n'a pas modifié son puits en conséquence. La procédure a été prévue puis suspendue en attendant le résultat de ces analyses. J'avais prévenu la Préfète quatre jours après la publication de l'article dans Le Monde et elle a donné la même réponse qu'elle vous a donnée. Elle nous a indiqué qu'elle donnerait des résultats complémentaires dans les prochains mois. Nous devons attendre pour en savoir plus. Chemours nous ont un peu menés en bateau. Ils ont juste racheté DuPont de Nemours. Ce sera le même principe qu'à Baillargues, ils ont racheté Monsanto et ensuite perdre une somme faramineuse à cause des problèmes sanitaires. Ils souhaitent que Monsieur Ouizille et moi les rencontrions et nous rappellent chaque fois que nous n'y allons pas pour nous demander la date de notre venue. Pour l'instant, nous ne répondons pas et nous verrons sur le PLU au niveau de la Commune sur la situation future et non sur la situation passée. Cela ne déclenche pas, comme d'habitude, des remous dans la Commune. Nous n'avons aucun participant sur cette enquête pour le moment, comme pour l'incinérateur appelé « troisième four ».*

M. VILLEMMAIN :

*Si vous n'avez pas de questions, nous passons à l'ordre du jour.*

### **23B061 : DEMANDE DE LA VILLE DE CRAMOISY AU TITRE DU FONDS DE COMMERCE**

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 2 818,73€ à la commune de Cramoisy dans le cadre du fonds de concours pour financer les projets suivants :
  - réfection de la grille extérieure ainsi que le portail de la mairie : 851,87€ soit 49,99% du coût total estimé à 1 709, 08€,
  - Travaux de ravalement du mur et garde –corps de la mairie : 1 966, 86€ soit 49,99% du cout total estimé à 3 934, 50€.

### **23B062 : DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT-LEU D'ESSERENT AU TITRE DU FONDS DE COMMERCE**

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 30 000 € à la commune de Saint Leu d'Esserent dans le cadre du fonds de concours pour financer le projet suivant :
  - travaux de consolidation, stabilisation des sols et ceinturage de la médiathèque : 30 000 € représentant 28.19% du projet total estimé à 106 437.50€.

**23B063 : DEMANDE DE LA VILLE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO AU TITRE DU FONDS DE COMMERCE**

M. VILLEMAIN :

*Nous avons plusieurs délibérations qui concernent les villes de Cramoisy, Saint-Leu-d'Esserent et de Saint-Vaast-lès-Mello. Au titre du fonds de concours, nous avons 30 000 € pour Saint-Leu-d'Esserent, 5 600 € pour Cramoisy et 2 600 € pour Saint-Vaast-lès-Mello. Avez-vous des questions sur ces fonds de concours qui deviennent classiques ? Je vous remercie. Madame ZRARI, pouvez-vous présenter la délibération de Monsieur BOUKHACHBA ?*

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant total de 2 600 € à la commune de Saint-Vaast-les-Mello dans le cadre du fonds de concours pour financer le projet suivant :
  - aménagement en mobilier extérieur pour l'école Louise Michel.

**23B064 : OPAH INTERCOMMUNALE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Mme ZRARI :

*Cela concerne les attributions de subvention que vous connaissez tous maintenant car nous les passons régulièrement. Cette dernière commission s'est vue présenter plusieurs dossiers dont une subvention de 1 000 € pour les primo-accédants, attribuée à une famille de Creil. Une autre subvention de 1 000 € est également attribuée à une famille de Creil.*

M. VILLEMAIN :

*Si vous n'avez pas de questions, vous pouvez passer à la suivante.*

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'allouer les subventions suivantes :
  - 1 000,00 € à M. ou Mme MASSEIN – 31 ter rue des Coteaux à Villers Saint Paul pour le remplacement du poêle à bois existant par un autre poêle à bois flamme verte 7 étoiles ;
  - 1 000,00 € à M. ou Mme DIARRA – 25 rue Pasteur à Creil pour l'installation d'un poêle à granulés flamme verte 7 étoiles en remplacement de la cheminée existante.

**23B065 : GDV - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE LA PIERRE BLANCHE DANS LE CADRE DE LA FERMETURE ANNUELLE**

Mme ZRARI :

*Celle-ci concerne l'aire de voyage. Dans le cadre du règlement intérieur, nous devons fermer pendant environ une semaine l'aire d'accueil pour l'entretien et la réparation. Nous demandons aux occupants de quitter les lieux temporairement. Ils peuvent le faire en allant « ailleurs » puisque nous leur proposons d'autres sites via la Préfecture. Cependant, il nous faut du gardiennage sur cette semaine, nous proposons donc une famille d'accueil sur la semaine du 7 juillet au 24 juillet. Cette famille sera présente uniquement pour le gardiennage.*

M. VILLEMAIN :

*Avez-vous des questions ? Mme Lehner, la subvention air bois.*

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention d'occupation temporaire de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Pierre Blanche, par un ménage qui devra assurer la surveillance du vendredi 7 juillet 2023 à 16h00 au lundi 24 juillet 2023 à 9h00, dans le cadre de la fermeture annuelle, pour cause de travaux ;
- d'autoriser le Président de l'ACSO à signer la convention ci-annexée et ses avenants le cas échéant.

### **23B066 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION FONDS AIR BOIS**

Mme LEHNER :

*Nous avons trois dossiers pour ce bureau : un dossier de Villers-Saint-Paul, un dossier de Saint-Leu-d'Esserent et un autre de Creil. Un montant de 1 500 € est attribué à chaque ville pour leur permettre de mettre aux normes leurs foyers à bois.*

M. VILLEMAIN :

*Avez-vous des questions ? Je vous remercie. Monsieur Martin, demande de subvention auprès de l'Agglomération Creil Sud Oise.*

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'allouer, au titre du fonds air bois, les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Opération	Montant	Subvention
Monsieur LECUYER Philippe	Remplacement d'une cheminée par un poêle en bois labellisé « flamme verte 7 étoiles »	5 510,93 €	1 500 €
Madame MASSEIN Lily	Remplacement d'un poêle à bois par un poêle à pellet « flamme verte 7 étoiles »	6 703 €	1 500 €
Monsieur DIARRA Salyf	Remplacement d'une cheminée par un poêle à granulés labellisé « flamme verte 7 étoiles »	8 322,90 €	1 500 €

### **23B067 : ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE**

M. VILLEMAIN :

*12 associations ont déposé une demande de subvention pour un montant total de 43 200 €, pour un budget prévisionnel de 10 000 €. Il a été proposé d'augmenter à 12 000 € le montant des subventions. Les associations retenues sont :*

- la compagnie Fer à coudre ;
- le Festival Sud-Oise sur Scène ;

- *le Lien Cramoisien ;*
- *l'association de Randonnée Nogentaise Villersoise ;*
- *l'association 24 Carats ;*
- *le Comité de Jumelage de Montataire Finsterwalde pour le concert.*

*Les C4 porteront des T-shirts affichant les logos des villes de Montataire et de Creil mais aussi celui de l'ACSO lors de cette manifestation à Finsterwalde. Les 2 000 € seront bien utilisés. Il vous est demandé de valider l'octroi des demandes de subventions dites récurrentes aux associations Lutèce, Les Sauveteurs de l'Oise et Le Carnaval des Possibles.*

*Avez-vous des questions ? Monsieur Blary.*

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de valider l'octroi des subventions dites « libres » de la manière suivante :
  - association pour la Mémoire Ouvrière et Industrielle du Bassin Creillois (AMOI) : 1250 € ;
  - Compagnie Le Fer à coudre : 1750 € ;
  - Les amis du festival Sud Oise sur Scène : 2000 € ;
  - Le lien Cramoisien : 2000 € ;
  - Association de Randonnée Nogentaise Villersoise : 1000 € ;
  - Association 24 CARATS : 2000 € ;
  - Comité de jumelage Montataire Finsterwalde : 2000 €
- de valider l'octroi des demandes de subvention dites « récurrentes » déposées concernant les associations Lutèce, Carnaval des possibles et les Sauveteurs de l'Oise et de valider leur montant :
  - Lutèce : 500 €
  - Les Sauveteurs de l'Oise : 7000 €
  - Le Carnaval des Possibles : 5000 €
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à ces demandes de subvention.

#### **23B068 : CONVENTION D'AUTORISATION DE PHOTOS ET D'ILLUSTRATIONS PRIVEES DANS LE CADRE DU MARCHE RANDONNEE**

M. BLARY :

*Dans le cadre du renouvellement de la signalétique des parcours de randonnées, des conventions doivent être établies avec les propriétaires privés, ceci pour autoriser l'ACSO à réaliser les prises de vues et l'illustration des biens immobiliers constituant les éléments du patrimoine. Certains parcours traversent des terrains privés. Il est proposé au Bureau d'approuver le contenu de la convention à établir entre l'ACSO et les propriétaires.*

M. VILLEMAIN :

*Je vous remercie. Avez-vous questions ? Nous validons la délibération, je vous remercie.*

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- D'approuver le contenu de la convention d'accord à établir entre l'ACSO et le propriétaire concerné pour autoriser la réalisation de prises de vue et d'illustrations de biens immobiliers constituant des éléments de patrimoine architectural participant à l'histoire locale dans le cadre de la refonte de la signalétique informative relative aux parcours de randonnée ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à la signer.



*Président,*

*Jean-Claude VILLEMAIN*

*[Signature]*

